

JAN.
12
2021

3^e ÉDITION
ENR
ENTREPRISES

Conférence Nationale EnR Entreprises
Consommation énergétique des entreprises : l'opportunité des EnR
100% digitale et networking



Informations : www.enrentreprises.com

EnR Entreprises 2021

*Consommation énergétique des entreprises :
l'opportunité des énergies renouvelables*

Synthèse publique



Co-organisateurs



Parrainage



Partenaire

En partenariat avec





L'Institut Orygeen, Enerplan et France Énergie Éolienne ont organisé la 3^e édition de la Conférence EnR Entreprises en partenariat avec l'ADEME, le mardi 12 janvier 2021, sous le parrainage du Ministère de l'Économie et des Finances. Cette journée, qui s'est articulée autour de 4 tables rondes et 2 regards croisés, a réuni 35 intervenants et plus de 250 participants, et a rencontré un franc succès.

Le contexte de pandémie, et les restrictions liées à l'accueil du public, ont conduit à un changement des modalités d'organisation, conservant un **plateau pour les intervenants** mais n'ouvrant le suivi de la conférence pour les participants qu'à distance. Cette formule, hybride a permis de maintenir l'événement en alliant respect des règles sanitaires et animation vivante. L'interactivité avec le public à distance a été garantie par la possibilité offerte aux participants de poser leurs questions aux intervenants en direct.

État des lieux : un contexte favorable, marqué par la pandémie

Dans un contexte de **forte croissance internationale** des installations d'énergie renouvelable, qui dépassent celles d'installations conventionnelles en 2020, la Conférence EnR Entreprises a permis de faire un **point d'étape**, avec les entreprises présentes sur le territoire français, sur leurs projets et leurs ambitions sur le terrain pour modifier les approvisionnements en énergie de leurs installations commerciales, industrielles et tertiaires.

Après un état des lieux de la **dynamique des PPA** aux niveaux international et français, cette journée a permis de revenir sur les freins actuels à leur développement, les expériences réussies dans la chaleur comme dans l'électricité renouvelable, et les nouvelles réalisations engagées par des Grands Groupes comme des ETI et des PME.

L'année 2020, marquée par le contexte sanitaire, s'est caractérisée par une baisse de la demande en énergie de 5% au niveau mondial. Cependant, dans le même temps, les énergies renouvelables ont progressé d'1%, ce qui se traduit par une baisse des énergies conventionnelles. En 2025, l'AIE table sur **40% du mix énergétique** pour les technologies solaires et éoliennes.

En Europe, la croissance attendue de l'énergie éolienne, offshore et onshore, est à la fois bon marché et créatrice d'emploi et de revenus locaux, et représentera la première source d'électricité européenne en 2050 selon l'AIE. Les entreprises ont un **intérêt croissant** pour l'achat d'électricité éolienne, notamment en PPA, cependant la réglementation française représente une limite, en particulier la préemption de garanties d'origines par l'État dès lors que le parc solaire ou éolien bénéficie d'un soutien public. Les solutions renouvelables connaissent une **compétitivité croissante**, avec des coûts en baisse régulière. Les PPA peuvent être un outil complémentaire des mécanismes de soutien pour l'atteinte des objectifs de la PPE.

JAN.
12
2021

3^e ÉDITION
ENR
ENTREPRISES

Conférence Nationale EnR Entreprises
Consommation énergétique des entreprises : l'opportunité des EnR
100% digitale et networking



Informations : www.enrentreprises.com

Retours d'expérience : l'approvisionnement renouvelable, complément d'une réflexion globale sur l'énergie et le rôle de l'entreprise

Les entreprises présentes sont unanimes : le travail sur la **décarbonation de l'approvisionnement énergétique** s'accompagne d'un travail sur la **réduction des consommations**. Le groupe Rocher résume ainsi son approche : en premier lieu réduire les consommations, puis remplacer les consommations restantes conventionnelles par des énergies renouvelables ; il envisage d'ores et déjà des projets régionaux autour de l'hydrogène, et ainsi une action proactive sur la logistique pour **réduire l'impact CO2** du tissu des boutiques du groupe. Poujoulat, pour sa part, explique sa démarche par l'exemplarité, en tant que fournisseur de solutions performantes ; le groupe se doit de démontrer la pertinence de ses solutions, ce qu'il fait avec une chaufferie bois depuis plus de 10 ans pour son site Niortais, et envisage désormais de **diversifier son approvisionnement** en électricité avec du solaire notamment.

Unima et Unilever dans un contexte international et Triballat Noyal à l'échelle française, ont respectivement présenté leurs actions, qui allient sourcing en énergies renouvelables, attention à la préservation des ressources et de la biodiversité, **réduction des déchets** et recherche d'une amélioration globale du **cycle de vie des productions**. Un focus éclairant qui démontre que l'appréciation de la consommation vertueuse d'énergie d'une entreprise entre dans une démarche de **responsabilité globale** de l'entreprise.





PPA signés en 2020 : la recherche d'énergie verte résiste à la pandémie

Orange a présenté les nouveaux partenariats passés par l'entreprise en 2020. L'ambition est de dépasser les contraintes de la production sur site, en mêlant des contrats « physiques » en autoconsommation à des achats d'électricité déportés produite par des parcs solaires et éoliens. Orange mentionne une trop faible offre de ce type de contrats au regard de la demande croissante des acteurs, et a dû dans un premier temps limiter son ambition faute d'offre suffisante.

Cependant il existe une bonne résistance en 2020 des contrats de gré à gré, par exemple Boralex a signé un contrat avec le groupe Auchan et avec Orange France. Il est important que l'État encourage ces contrats privés, notamment en permettant le bénéfice du complément de rémunération et des **garanties d'origine** dans le cadre d'un contrat de gré à gré.

Aéroport de Paris travaille également sur son approvisionnement en chaleur, avec notamment le recours à des puits de géothermie à Orly, Roissy et au Bourget, mais a également signé en 2020 un PPA sur de nouveaux **parcs solaires** qui couvriront 10% de la consommation électrique d'ADP. L'impact majeur de la crise sanitaire sur l'entreprise n'a pas obéré la signature de ces accords.

La Poste a également eu à souffrir de la crise, avec une perte de 2 milliards d'euros. Elle a néanmoins maintenu le travail sur les PPA, achevant en 2020 plusieurs études de **nouveaux PPA** pour ses bâtiments, enclenchant 5 projets d'autoconsommation solaire et lançant un Appel, à Manifestation d'Intérêt publié en décembre pour une offre globale de fourniture d'énergie.

Agregio, agrégateur d'actifs renouvelables et de flexibilité, insiste sur la transition nécessaire des parcs en fin d'obligation d'achat, qui vont permettre de nouveaux PPA, complémentaires des **offres vertes** proposées par les fournisseurs. Agregio souhaite proposer un nouveau produit en 2021, de l'additionnel solaire associé à de l'éolien, c'est-à-dire associer des parcs éolien en sortie d'obligation d'achat avec du solaire, cela permettrait de limiter les risques et que l'offre d'électricité corresponde mieux à la demande.

2020 a été une année difficile pour bon nombre d'entreprises, cependant certaines n'ont pas ralenti pour autant leurs projets de transition énergétique, c'est le cas de la SNCF. 2 PPA ont été signés, avec Voltalia et RES, et de nouvelles expérimentations de **biocarburants** et d'**hydrogène vert** sont lancées sur certaines lignes.

Enfin, Solvay a annoncé avoir adopté sa stratégie globale en février 2020, rehaussant son niveau d'objectif, avec une forte implication dans les besoins de chaleur qui feront l'objet de recherche de solutions site par site, et une recherche d'électrification des process.

JAN.
12
2021

3^e ÉDITION
ENR
ENTREPRISES

Conférence Nationale EnR Entreprises
Consommation énergétique des entreprises : l'opportunité des EnR
100% digitale et networking



Informations : www.enrentreprises.com

Focus électricité : réduire le besoin et verdir le mix

La RATP, acteur majeur des transports en Ile de France, s'est donné comme objectif une réduction de 20% de sa **consommation d'énergie**, et de 50% de ses émissions de CO2 d'ici 2025. Cela se traduit par un objectif de 10% d'électricité renouvelable, essentiellement par des PPA avec un premier contrat signé en janvier 2021, et un second à suivre dans la foulée. Decathlon de son côté mène une politique visant à alimenter 100% de ses sites en **énergie renouvelable**, et y travaille avec ses fournisseurs industriels. Un PPA pour 25GWh a été signé fin 2020, avec une mise en service prévue en 2023. Des ombrières solaires sur les parkings des sites sont également en cours de déploiement, mixant autoconsommation et injection. Sanofi, forte d'une consommation annuelle de 4,2TWh d'électricité chaque année a lancé des PPA dans le monde, et un approvisionnement ENR en France via des **achats de garantie d'origine** : 100% de ses approvisionnements sont issus d'énergie renouvelable en Europe depuis 2020. Deux projets d'autoconsommations sur des sites industriels du sud de la France seront mis en service d'ici 2022.





La chaleur : de nouvelles opportunités de consommation renouvelable

Le secteur de l'industrie chimique nécessite un fort besoin en chaleur, la baisse de consommation du secteur est largement amorcée, avec une diminution de 63% depuis 1990. La **décarbonation** passe désormais de plus en plus par la **chaleur bas carbone** qui doit être rendue plus compétitive que les solutions fossiles.

Le groupe Avril a insisté de son côté sur les bénéfices associés aux carburants issus d'huiles végétales de type B100. Engie confirme pour sa part son investissement dans le gaz renouvelable.

Acteur agroalimentaire de premier plan, le groupe BEL a recours à 20 000 tonnes de vapeur issues de **biogaz**, et souhaiterait accentuer son recours au **solaire thermique**.

Compte R, fabricant français de chaudières biomasses implantée en zone rurale, souligne le rôle des **aides du fonds chaleur** de l'ADEME pour contribuer à la décarbonation de la chaleur dans les utilisations professionnelles.

Des freins aux contrats de gré à gré

Il reste des freins à la signature de **corporate PPA**, même si ce dernier présente des avantages certains, par exemple : investissement en CAPEX supporté par le partenaire, aucune installation à mettre en place sur site. Le prix faible de l'énergie en France comparé à d'autres pays limite l'intérêt de ces contrats pour l'**électricité verte**. La multiplication des PPA et leur compétitivité croissante est un point plus que positif dans la transition énergétique des entreprises. Cependant, il existe un risque important pour les **contrats** de court et moyen terme dont le mécanisme de soutien public s'affranchit avec son engagement à long terme. La problématique de la durée pour les installations additionnelles représente un frein. Les clients potentiels peuvent avoir des difficultés, dans la période, à se projeter sur le temps long.

Pour lever ces barrières, la mise en place de **partages de contrats entre clients**, et d'un fonds de garantie permettrait de résoudre les questions de financement et d'accroître l'**accès des entreprises** de tailles diverses à ces contrats.

Conclusion : l'engagement des entreprises de plus en plus important

Il est important de souligner la maturité gagnée par la **filière PPA**, malgré ces freins qui persistent. L'ADEME est attentive à la vision intégrée des acteurs, soulignée à plusieurs reprises, et souligne la nécessité de donner à la transition une orientation collective et territoriale. Le dynamisme des projets est à l'œuvre malgré les embûches.

Les entreprises sont de plus en plus conscientes de leur **rôle** dans les changements de société et sont de plus en plus **engagées**.